



ELGAR

JOURNAL MENSUEL DES BASQUES DE PARIS

BIZI DADIN ESKUARA
ORAI ETA GERO
BERMA GAITEN HORTARA
ESKUALDUNAK ORO !

DIRECTEUR-GERANT
JACQUES PÉRÉ
REDACTEUR EN CHEF
P. LÉGARRALDE

53, RUE DU ROCHER

PARIS (VIII^e)

TÉL : LAB 26-18

C. C. P. ELGAR PARIS
6083-11

CE MOIS-CI...

On n'y croyait pas, au succès de nos conférences.

Et puis (labor improbus omnia vincit) il est venu, foudroyant.

Il a suffi que Bideberry et Etcheverry lancent la question de l'émigration basque pour qu'un grand mouvement d'intérêt se produise pour ce sujet qui nous tient tant à cœur.

Longy, Chapelet, Chappart, ont écrit là-dessus des choses pertinentes.

Et puis, la presse du Pays Basque s'en est mêlée. Nous avons pu lire des articles très intéressants. Philippe Veyrin, Jean-Louis Etchegoyhen, nous font le plaisir d'écrire à ELGAR. Jusqu'à un grand spécialiste de « Digest » qui mène une enquête, s'adressant d'abord à ELGAR bien entendu.

Ceci prouve que les Basques sont fidèles à eux-mêmes, et qu'ils n'abandonnent pas leur patrimoine.

Et aussi que nos conférences, de plus en plus courues, étaient nécessaires.

Vous lirez, dans notre rubrique « Pelote basque », l'appel adressé à tous par le Comité de l'Île-de-France de Pelote Basque pour la contribution à l'érection, à Paris, d'un monument au souvenir de Chiquito de Cambo.

Il faut que notre beau Fronton du Point-du-Jour ait son monument dès ce printemps. Chiquito l'a mérité. Cet extraordinaire Basque, dont les qualités et les défauts étaient hors de la normale, avait en lui, instinctivement, l'amour tenace, profond de son pays et de sa pelote. C'était un jeu pour lui, et parfois un rite, beaucoup plus qu'une profession. Et la vieille cigale est morte assez près de l'indigence, après avoir connu des fastes dont les jeunes n'ont pas idée. Il reste, par bien des côtés, un exemple très pur et très noble pour tous les pilotes.

Nous engageons les lecteurs d'ELGAR à verser leur obole.

LEGARRALDE.

CARNAVAL AU PAYS BASQUE

C'est avec regret que nous annonçons la mort de Sauveur Harruguet, de St-Jean-Pied-de-Port. Ce Basque, instruit et écrivain plein d'humour, avait notamment publié le célèbre « Ihautiri Solas ». Nous reproduisons quelques lignes de ce livre, à l'occasion de Carnaval, en hommage à la mémoire de l'auteur.

N. D. L. R.

ORAISON FUNEBRE DE CARNAVAL

Puisque nous voilà jiniik
Des côtés guziatarik,
Pour ce triste okasione
Badut kargu de donner
Sans façons zombeit elhe
A ce pauvre Carnavale,
Vous pouvez idokitzen ahal,
Kazolac bezain zabal,
Beharriak, mon caporal,
Kakamarluac ditu bi hegal.

Galdegin du qu'on lui fasse, enterrement première classe - Hatic gero oneski, egindezagun fagore, comme dans la famille lehenago ere, su emateco gibeletic, hotziric ukhan ez dezan, iphurdi mazelatan - Sa volonté complidadila, il aura cet abantailla.

En attendant Mademoiselle Tripot
Donnez-moi, s'il vous plaît, bi pot.

Cartel de Défense des Langues et Dialectes Régionaux

Une réunion du Cartel a eu lieu, le samedi 9 février, à Paris; et avait pour but l'application de la loi Deixonne; les réalisations. Voici un appel lancé par le Cartel aux sociétés d'originaires:

Le Ministre de l'Education Nationale, en application de la loi du 11 janvier 1951 sur l'enseignement des dialectes, vient par un arrêté du 22 janvier dernier (*Journal officiel* du 27-1-52) de préciser que, dans l'Université de Paris, des épreuves facultatives pourront être subies au Baccalauréat de l'Enseignement secondaire, dès la session de 1952.

En portant cette nouvelle à la connaissance de nos compatriotes demeurant à Paris, nous ne saurions trop leur recommander de solliciter pour leurs enfants, élèves d'un lycée de l'enseignement secondaire, le bénéfice de ces dispositions. Il est rappelé que cette épreuve procure des points supplémentaires à l'examen.

A cet effet, nous les invitons à écrire dès maintenant aux Proviseurs des Lycées de leurs enfants, pour leur exprimer le désir de voir ces derniers suivre cet enseignement et leur demander les mesures qu'ils comptent prendre pour l'application, dans leur établissement, de l'arrêté ministériel du 22 janvier dernier.

Nous leur serions reconnaissants de bien vouloir faire connaître à notre secrétariat (ELGAR, 15, rue Sadi-Carnot, Asnières, Seine), les réponses obtenues à cette question.

LA CONFERENCE de M. Jean ITHURRIAGUE L'HISTOIRE DU PEUPLE BASQUE

Le 1er février, le salon Lutetia était archi-plein lorsque, après une minute de silence en mémoire de Mgr Saint-Pierre et la présentation de M. Ibarondo, toujours disert et éloquent, M. Ithurriague commença sa causerie sur l'histoire de notre peuple. Avec humour, l'éminent professeur déclara ne pas vouloir faire un cours et débuta en faisant justice de quelques affirmations audacieuses, telles que l'origine basque de notre mère Eve, dont le nom viendrait de « ez bai », premier signe de l'inconstance féminine.

Puis, avec beaucoup d'aisance et réussissant cet exploit de ne pas lasser son auditoire une seule minute, sur un sujet aussi aride en apparence, l'orateur parle des Basques, depuis les origines jusqu'à nos jours. Il affirma la singularité de la race, qui ne s'est laissée entamer ni par les Romains, ni par les barbares, ni par les Arabes, narra l'épisode de Altabiscar, traita des Etats Basques, des institutions, des guerres civiles, de la Réforme, des Biltzars, de l'abandon des libertés sous la Révolution.

Résumer un exposé aussi varié et aussi documenté n'est pas possible. Mais nous voulons insister sur le talent de l'orateur, son style imagé et de grande allure, la variété de son plan, l'ampleur de sa documentation, la précision de ses sources, et, par dessus tout, la gentillesse du Président Ithurriague qui a assumé un énorme labeur pour présenter au public de l'E.-B. un exposé aussi attrayant et aussi complet.

Une formidable ovation accueillit la péroraison, exprimant au conférencier l'admiration et la reconnaissance de tous.

APPEL AUX INSTITUTEURS BASQUES

Dans un numéro précédent d'ELGAR, je rendais hommage aux curés basques, qui travaillent avec tant d'intelligence et de ténacité au maintien de notre langue et de nos traditions.

J'adresse aujourd'hui un appel pressant aux instituteurs qui doivent être, eux aussi, des apôtres de la même cause.

Un ancien directeur d'Ecole Normale, Etchart, a constitué tout un dossier sur le service que la connaissance de la langue basque peut rendre à l'étude de la langue française. Nous avons reçu des témoignages dans le même sens émanant de maîtres de l'enseignement primaire.

On sait, par ailleurs, qu'une loi récente autorise l'instituteur à consacrer quelques instants par semaine à l'étude et au développement de la langue basque. Il est entendu qu'au baccalauréat le candidat pourra présenter, comme option, une épreuve dans cet idiome.

Autant de raisons pour que l'instituteur basque consacre une part de son temps à une tâche aussi importante.

Et puis, chers amis, aidez-nous. Le groupe de Paris ne peut poursuivre son œuvre qu'avec le soutien de tous ceux qui s'intéressent aux choses basques.

Abonnez-vous à notre petit journal, ELGAR. Faites des abonnés et envoyez-nous des articles.

Nous comptons sur vous.

Jean ITHURRIAGUE.

Comme d'habitude, Ibarondo ouvrit la discussion. Des interventions très pertinentes furent faites par MM. Dona, Espilondo, Mme Roby-Lattès et plus spécialement M. Urrutia, professeur agrégé et élève... du cours de basque de M. Ithurriague.

Et Ibarondo, avec ce sens extraordinaire de synthèse et de tact qui lui est propre, tira la conclusion du débat et convia les assistants à la conférence du 22 février.

Un très bon point, encore, à l'actif de l'E.-B., qui peut s'enorgueillir d'une magnifique réussite avec la création de ce cycle de causeries qui attire un nombre chaque fois plus important d'auditeurs. Et bravo, président Ithurriague !

IKUSI.

LA PROCHAINE CONFERENCE DU 21 MARS

La prochaine conférence, qui aura lieu le 21 mars, toujours dans le cadre de l'un des salons de l'Hôtel Lutetia, est celle du cycle qui, sentimentalement, aura mes préférences.

Elle traitera :

EUZKADI

et le drame des Basques péninsulaires.

Notre connaissance (relative) du Pays Basque se limite trop souvent à celle de ce petit demi-département des Basses-Pyrénées qui nous est cher et familier.

VENDREDI 21 MARS

A 21 HEURES

dans les Salons de
L'Hôtel LUTETIA
(Sèvres-Babylone)

et dans le cadre
du cycle des conférences
de l'Eskualzaleen-Biltzarra.

« Euzkadi et le drame des Basques péninsulaires »

CAUSERIE PAR

par **J. de Landaburu**

Ancien député d'Alava aux Cortès.

Cette réunion sera honorée
par la présence de

J. A. de AGUIRRE

Président du Gouvernement d'Euzkadi,
qui a bien voulu accepter de dire
quelques mots aux auditeurs de notre
cycle de conférences.

VENEZ AVEC VOS FAMILLES
ET VOS AMIS

J'aimerais que chacun de nos compatriotes soit aussi informé de ce qu'est le Pays basque péninsulaire ; il est à mon avis au moins aussi intéressant que le nôtre ; et son caractère spécifique et attachant s'y est conservé, tout au moins dans trois de ses quatre provinces, plus pur ou vivace que chez nous.

Mais surtout, après des vicissitudes que, volontairement, M. ITHURRIAGUE n'a fait qu'évoquer le 1er février dernier, nos frères ont récemment vécu un drame qui a été affreusement méconnu ou déformé de notre côté des Pyrénées.

Et l'histoire douloureuse de ce peuple fier qui, bien qu'écartelé, veut vivre et faire vivre EUZKADI, n'est pas terminée !

Mais je n'en dis pas davantage ici, car vous pourrez entendre sur ce sujet, le 21 mars, l'homme très qualifié qu'est M. Javier de LANDABURU, ancien député de Vitoria aux Cortès.

En outre, et nous en sommes très heureux, le Président AGUIRRE lui-même, Président du gouvernement basque en exil, a bien voulu, malgré les devoirs de sa charge, accepter de s'adresser à l'auditoire d'« ESKUALZALEEN BILTZARRA », à la suite de l'exposé de M. de Landaburu.

Je ne doute pas qu'à cette intéressante conférence d'information, qui sera en même temps une chaleureuse manifestation de fraternité, vous viendrez très nombreux, avec vos familles et vos amis.

Pierre IBARRONDO.

2^E GALA D'HIVER DE L'ESKUALDUNA

Georges MARCEAU présente

Pierre MALAR * Georgette PLANA

Jane CHACUN et 10 autres attractions

Le Groupe « Gernika » et deux grandes voix souletines: le ténor Toureuil et le baryton J. Borthayre (de l'Opéra)

PRIX DES PLACES. - Non Sociétaires : 300 fr. - Sociétaires : 250 fr. (concert et bal)
Militaires : 150 fr. - Bal seulement : 200 fr.

SAMEDI

15

MARS

à 21 heures précises

SALLE WAGRAM

(METRO : ETOILE - TERNES)

Avec les danseurs de la Soule

BAL toute la nuit

FÊTE REPORTÉE

au 24 MAI

A L'ESKUALDUNA

Les compatriotes qui désirent obtenir leur carte de sociétaire par la poste sont priés d'adresser un mandat (mandat-carte de préférence) de 215 frs soit à M. Barraqué, secrétaire, 31, rue du Rocher, Paris 8^e, soit à M. Pierre Iharreguy, trésorier, 71, rue Doudeauville, Paris 18^e.

Les mandats doivent être adressés au nom du destinataire. Ceux envoyés à M. le Secrétaire ou à M. le Trésorier ne peuvent être encaissés.

Par ailleurs, il y a intérêt à ce que l'adresse du destinataire soit libellée de la façon suivante: M. ou Mme Barraqué (ou Iharreguy...).

Faute de la mention « ou Mme », le destinataire qui ne se trouve pas chez lui au moment du passage du facteur est obligé de se rendre à la poste où, bien souvent, il est contraint à une longue attente.

Le Comité s'est réuni et a procédé à l'organisation de la fête du 15 mars, à laquelle il convie tous les membres, et qui sera très brillante.

Il a également décidé d'accorder un don important pour le monument Chiquito de Cambo.

NOIR ET BIANC

LE PLUS FORT TIRAGE
DES HEBDOMADAIRES ILLUSTRÉS
(Dirigé par des Basques)

DIRECTEUR :

Jean VALDEYRON, de Bayonne

REDACTEUR EN CHEF :

Hervé LAUWICK, de Hossegor

ADMINISTRATEUR :

Léon LONGY, de Saint-Palais

LU POUR VOUS

A la bibliothèque de l'E.-B., on peut consulter une très amusante *Histoire des Basques*, de l'abbé Bidassouet, publiée en 1825, et obligeamment prêtée par M. de Muroaga. On y lira que Adam et Eve étaient basques, et que l'Arche de Noé n'était autre que le meuble appelé « arka ».

Le dernier numéro de « Gernika », qui paraît à Buenos Aires, est extrêmement intéressant. On y relève de très belles poésies et des articles de phonétique et de documentation extrêmement riches d'enseignement.

Les Editions Arthaud, 6, rue de Mézières, Paris (VI^e), et 23, Grande-Rue, à Grenoble, publient « Pays Basques de France et d'Espagne », de Rodney y Gallop et Philippe Veyrin. Le prix est de 1.260 francs.

On connaît le talent et la compétence des deux spécialistes des questions euskariennes. Ils ont voulu découvrir, derrière la façade ostentatoire des villas et des casinos, le Pays Basque secret : paysages de montagne, villes d'art médiéval, monuments curieux.

Des photos splendides, un texte évocateur, font de ce livre une extraordinaire réussite. Tout Basque amoureux de son Pays doit l'avoir dans sa bibliothèque.

Une nouvelle grammaire basque (1)

Encore une grammaire ? diront les spécialistes, ceux qui ont déjà compulsé les trente travaux du même genre parus en quelques années. Une grammaire basque ? s'écrieront d'autres, moins avertis de ces choses, et qui sont tout surpris à l'idée que notre langue puisse être analysée théoriquement, formulée en principes rigides. Blasés ou sceptiques, les gens accueillent sans bienveillance une grammaire nouvelle.

N'en déplaise aux uns et aux autres, l'ouvrage de l'abbé Arotçarena est un chef-d'œuvre dans son genre.

Il a d'abord le mérite de la clarté et de la simplicité. Il ne s'embarrasse pas de discussions vaines ou de gloses savantes.

Il est ensuite conforme au modèle exigé par l'état actuel de notre langue. Composé sur la base du labourdin et du bas-navarrais, il en établit avec précision la morphologie essentielle et la structure.

Il est enfin clair et précis, illustrant la règle par l'exercice et le tableau.

La grammaire basque de notre ami Arotçarena doit être le livre d'étude de tous ceux qui s'intéressent à notre langue.

Je la recommande de tout cœur, persuadé qu'elle doit rendre les plus grands services.

IRAUKUR.

(1) Librairie « Le Porche », à Bayonne.

A L'ESKUALZALEEN BILTZARRA

Nous saluons avec joie le retour au groupe Gernika de deux victimes de la cause. D'abord, notre cher Directeur et ami Jacques Péré, blessé au cours d'une prestation. Opéré par le célèbre Dr Touya, bien connu de tous les sportifs du Sud-Ouest (et d'ailleurs), il a déjà repris son activité parmi nous. Ensuite, Marguerite Martin, qui s'était, également en dansant, fracturé le poignet, et qui a dû se reposer un mois.

Le Comité de l'E.-B. s'est réuni et a pris d'importantes décisions, notamment au sujet des conférences et du journal ELGAR.

Nous avons d'excellentes nouvelles de notre ami L.M. de Etchevarrieta, adopté par les Basques d'Alger. Déjà Basilio fait figure de champion de mus et va monter une chorale.

Et bientôt nous reverrons à Paris, pour quelques jours, notre ami « Coco » Chappat, qui annonce de Buenos-Aires son mariage avec une charmante biscayenne et son voyage de noces en Europe.

Le groupe des txistularis « Gernika » vient d'enrichir son répertoire d'une trentaine de menuets, biribilketas, etc.

Un groupe de txistularis de 7 à 14 ans est en formation à Paris et s'exhibera très prochainement.

Le groupe des petits Gernika a, en l'honneur de la nouvelle année, offert des souvenirs aux dévoués moniteurs et monitrices, M. J.M. de Arregui, Mlles Eyheramuno, Cobos, Larrouyet et Rateau.

LE CHAMPIONNAT DE MUSS

DEBUT: SAMEDI 8 MARS

La Commission d'organisation s'est réunie le 16 février et a pris les décisions suivantes :

1^o — 3 centres : Chez les Basques, 18, rue de la Michodière (responsables : Marcel Icher et Michel Aragon) — Chez les Sédés, rue Malar (responsable : Sédés) — Fronton de Paris (responsable : J.-B. Hirigoyen).

2^o — La clôture des engagements aura lieu le 8 mars à 17 heures dans les 3 centres.

3^o — Dans toute la mesure du possible, le championnat aura lieu par poules de 5, chaque équipe jouant contre toutes les autres.

4^o — Une équipe vainqueur dans chaque poule et une poule finale.

5^o — Les matches ont lieu comme suit : 2 parties en 2 manches (ou 3 s'il y a lieu) chacune, et une 3ème partie s'il y a lieu.

6^o — Le droit d'engagement est de 100 frs par équipe engagée.

L'E.-B. rappelle qu'il y aura plus de 25.000 frs de prix et demande à tous les joueurs de s'engager, soit au Fronton, soit à la Michodière.

«ELGAR» A L'O.N.U.

L'attaché de Presse d'ELGAR à l'ONU a déposé une motion tendant à ajouter le terme « et les minorités ethniques » à tous les textes où figurent les mots « peuples et nations ».

Cette motion a été accueillie par Mme Roosevelt (USA), M. l'abbé Jermæ de Souza (Inde), Mme Larregóiti (Brésil) et les délégués belge, arabe (séoudite), etc., qui forment la 3ème Commission (Droits de l'homme).

M. Dehousse, délégué de la Belgique en Séance Plénière, le 4 février, a soutenu officiellement cette motion, qui sera examinée à la prochaine session.

On voit l'importance de la question, puisqu'il s'agit de savoir à qui et quand les peuples, nations et minorités ethniques peuvent en appeler du droit qu'ils ont à disposer d'eux-mêmes.

CHAUSSURES AGUR

MAISON BASQUE

2, av. Parmentier - Métro Voltaire

SPECIALITES : BERETS BASQUES - ESPADRILLES - LINGE BASQUE

Chaussures de Pontacq

Remise aux lecteurs du journal.

Une chronique de Ph. VEYRIN

Notre éminent ami Philippe Veyrin, dont les travaux sur le Pays Basque font autorité, est un fervent lecteur d'ELGAR, et il le prouve en nous envoyant de très intéressants commentaires, suscités par trois articles parus récemment dans nos colonnes.

Nous ne saurions trop remercier Ph. Veyrin de l'intérêt qu'il porte à notre journal, et nous espérons voir souvent figurer son nom aux côtés de R. Cuzacq, J. Ithurriague, le R.P. Chabagno, etc...

C'est là, croyons-nous, le plus sûr garant de la valeur d'ELGAR.

(N.D.L.R.)

I. L'EMIGRATION BASQUE

L'article de M. Chapelet est fort bien senti, et les divers points d'interrogation qu'il pose mériteraient de voir s'ouvrir un large débat, d'une brûlante actualité.

Rien de plus juste que d'attribuer à la simple nécessité — *beharrez* — et non pas à cette vague « inquiétude atavique », chère au R.P. Lhande, l'exode des Basques. Mais cette émigration, qui connaît depuis l'après-guerre un nouvel essor, est-elle vraiment si inquiétante ?

Tout récemment, le plus sérieux quotidien de la presse française — « Le Monde » — publiait sur cette question un important article, solidement documenté dans l'ensemble, nonobstant quelques erreurs de détail, mais qui, sur le fond du problème, se montrait exagérément alarmiste. L'auteur n'affirmait-il pas sans rire que chaque année, du seul village des Aldudes et ses alentours, il part pour les Amériques environ mille jeunes bergers basques ! A ce compte-là, les Aldudes (880 hab.), Banca (751 hab.), Urepel (571 hab.) seraient depuis longtemps totalement dépeuplés, et même tout le canton de Baigorri, qui ne dépasse pas 10.000 âmes, ferait presque figure de désert. Je puis vous assurer que, grâce à Dieu, nous en sommes loin.

Une savante étude démographique de M. Jean Fourcade, d'Urrugne, en cours de publication dans le dernier *Bulletin de la Sté « Sciences, Lettres et Arts de Bayonne »*, vient fort à propos nous apporter des précisions chiffrées qui ramènent le fléau à de plus justes proportions. Pendant les six années 1945-50 incluses, de tout le Pays Basque français, il n'est parti pour le Nouveau Monde et l'Afrique du Nord que 655 garçons et 71 filles, en grande majorité bas-navarrais. Durant la même période, M. Fourcade nous apprend que 522 garçons et 920 filles quittaient leur village natal, sans dépasser toutefois les limites du département ; enfin 498 garçons et 799 filles étaient attirés par la grande ville (surtout Bordeaux et Paris).

En résumé, jusqu'en 1951 (année pour laquelle nous n'avons pas de statistiques), la moyenne annuelle des véritables expatriations n'avait pas dépassé 121 individus. Comme nous voilà loin de la terrible saignée qu'avait subi l'Eskual-herri français au milieu du XIX^e siècle : 80.000 départs au cours des soixante années comprises entre 1832 et 1891. Total qui devrait peut-être se voir doublé, si l'on tient compte du nombre — considérable à cette époque — des embarquements clandestins. Pour n'être pas mort d'une pareille hémorragie, il faut que notre vieux pays ait eu les reins singulièrement solides...

L'avenir n'est donc pas, aujourd'hui, tellement sombre qu'on le prétend. Certes, ces

jeunes qui prennent le large manquent grandement pour soigner la terre euskarienne, mais ce sont, je crois bien, ceux qui s'en vont le plus loin qui reviennent le plus tôt.

Nos bergers qui s'envolent pour la Californie, le Nevada ou l'Idaho, n'ont pas la mentalité désespérée des émigrants de jadis, qui vendaient parfois la maison des ancêtres pour se payer le voyage. Ils ont en poche un contrat de durée très précise, douze, dix, ou même cinq ans seulement. Je connais moi-même deux jeunes paysans d'Irissarry qui, partis en 1947, vont rentrer cette année même, avec un joli avoir dans leur *sorlekhu*. Il n'y a donc pas lieu de désespérer.

D'autres dangers, tel que l'alcoolisme, me paraissent infiniment plus à redouter pour l'avenir de la race basque, mais cela, comme disait Kipling, c'est une autre histoire...

II. LE CHANT D'ALTABISKAR

L'article de M. F. Hervagault me console. A quoi bon, depuis un siècle, le labeur probe, ingrat et acharné de tant de savants bascophiles, si c'est pour voir indéfiniment se perpétuer les plus niaises supercheries ?

Car ce « chant improvisé à une époque lointaine » n'est rien d'autre qu'une plate rhapsodie composée, en français, par un intrigant aventurier littéraire, le Bayonnais Garay de Montglave, qui la fit ensuite traduire en prose labourdine, absurdement moderne, par son cousin Louis Duhalde, d'Espelette. Cette pseudo « cantilène », publiée en 1835 dans le *Journal de l'Institut historique*, suscita le naïf enthousiasme des romantiques. En 1857, Francisque Michel la reproduisit encore, mais déjà non sans quelques inquiètes réserves.

Dès 1869, J.F. Bladé, se basant uniquement sur des raisons intrinsèques, mettait en évidence les anachronismes de fond et de forme qui révélaient surabondamment le faux. Depuis lors, Vinson, Webster, Duvoisin, Antoine d'Abbadie, pour ne citer que les principaux érudits qui s'en sont occupés, ont élucidé tous les dessous de cette ridicule plaisanterie, d'ailleurs avouée plus tard par Duhalde lui-même.

Quant aux squelettes découverts en 1936 dans le sous-sol des ruines de la chapelle d'Ibañeta, il serait bien difficile d'y voir ceux des douze pairs ; ces derniers étant des personnages purement légendaires, à l'exception du seul Roland, préfet des marches de Bretagne, historiquement attesté par Eginhard !

Il convient de ne pas oublier un fait peu connu. En 1883, lors des travaux de la route actuelle entre Valcarlos et Roncevaux, une tranchée ouverte au col d'Ibañeta, à côté de la chapelle, découvrit les restes d'un vaste cimetière, plein d'autres squelettes, qui étaient de toute évidence ceux des pèlerins et des moines hospitaliers décédés pendant des siècles, en ce lieu éminent du chemin de Saint-Jacques.

Il paraît invraisemblable que la bataille historique de Roncevaux ait été une sorte de guet-apens se déroulant sur les flancs de l'Altabiscar. En tout état de cause, le monument érigé naguère à Ibañeta, et qui, si je ne me trompe, a été détruit depuis lors, ne saurait en aucune façon marquer avec précision l'endroit où l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne fut anéantie le 15 août 778. Quoiqu'on dise, il n'a jamais été retrouvé dans les ravins avoisinants d'énormes (pourquoi énormes ?) et innombrables ossements, et il est bien peu probable qu'on puisse en retrouver jamais. Seul demeure à jamais l'art du grand poète anonyme, qui, vers le XI^e siècle, prenant pour matière des traditions locales déjà confuses, a inventé, pour l'enchantement des générations successives, l'admirable « Chanson de Roland ».

III. LE JAMBON DE BAYONNE

Combien délectable l'article, à la fois érudite et gourmet de René Cuzacq ! Mais, parmi les facteurs complaisamment énumérés qui ont pu contribuer dès une époque reculée, à la renommée gastronomique du jambon dit bayonnais, il me paraît qu'a été omis un agent, selon moi prépondérant.

Il n'est que de lire les remarquables rapports du grand administrateur forestier Louis, de Froidour, chargé de mission par Colbert, pour se rendre compte de la place éminente qu'occupait déjà, au XVII^e siècle, dans l'économie rurale des Basques, l'élevage des porcs, vagabondant en semi-liberté parmi nos forêts de chênes. Froidour se montrait frappé des véritables vergers de taurins et de chênes pédonculés, spécialement taillés pour produire plus de fruits, qu'il rencontrait sur sa route. Les glands formaient l'aliment essentiel de véritables troupeaux de cochons. Aujourd'hui encore, pour être moins généralisée, cette pratique — sur tout en Basse-Navarre et dans les Arbailes — est bien loin d'être abandonnée. Pourquoi le gland qui gonfle le jambon des palombes et embaume si délicieusement leur chair, ne serait-il pas aussi à l'origine de l'exquis fumet particulier qu'exhale le jambon basque ? Ceci me paraît vérité d'évangile.

Philippe VEYRIN.

Tous les Basques se retrouvent

CHEZ GERMAIN

BAR - RESTAURANT

18, Rue de Chaillot — PARIS (XVI^e)

L'entraide d'ELGAR

On demande des vendeuses de billets de Loterie Nationale, de préférence retraitées d'une administration. S'adresser à « Elgar ».

Mme Anna Etchart, 37, avenue Charles-Flouquet, donnerait des cours gratuits de coupe. Se recommander d'« Elgar ».

Places disponibles de gardiens de nuit, convenant à des retraités. S'adr. à « Elgar ».

Demande bonne sérieuse et capable. Place stable. Bons gages. Fauconnnet, 90, rue d'Amsterdam, Paris.

Un jeune homme de Tolosa (Guipuzkoa) voudrait habiter Paris. En échange, il offre de recevoir un jeune homme ou une jeune fille dans sa propre famille, à Tolosa.

S'adresser à Mme Ithurria, rue du Port, Hendaye (Basses-Pyrénées).

Echangerais appartement Bayonne, 4 pièces, quartier agréable, très aéré, 1^{er} étage, grenier, eau, gaz, électricité, contre appartement similaire ou plus petit Paris ou proche banlieue. Ecrire directement. M. Losada, 12, rue Bergeret, Bayonne.

A vendre, prix très intéressant : un coffre-fort ; un porte-manteau avec banquette. S'adresser à ELGAR.

Echangerais loge concierge, 2 pièces, cuisine, contre logement 2 ou 3 pièces, même banlieue. S'adresser au concierge, 6, rue Aristide-Bruant, Paris (XVIII^e).

BERRIKETAN...

L'Eskualdunen-Biltzarra de Bordeaux témoigne d'une activité accrue. Le 20 janvier, il a fait célébrer une messe à la mémoire de Mgr Saint-Pierre. Le R.P. Etcheverry, aumônier, a prononcé une émouvante allocution.

A l'occasion de la dernière conférence de Lutétia, une minute de recueillement a été observée à la mémoire de l'éminent prélat basque, dont M^r René Delzangles, maire de Villefranque, a célébré brièvement les qualités.

En application d'une loi récente, la langue basque a été inscrite au programme des épreuves facultatives du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

La fête de Sainte-Agathe a été célébrée en pays basque et les chanteurs ont parcouru les rues en rythmant de leurs grands bâtons la vieille chanson traditionnelle.

Nous exprimons nos plus amicales condoléances au sénateur basque Jacques de Menditte, qui vient de perdre sa mère.

André Dassary a obtenu un grand succès à Alger dans « Chanson Gitane », et a été reçu par le groupe « Eskual-Herri », où, il s'est fait de nombreux amis.

Un enfant vient de naître au foyer de M. Sabarrotz, à Saint-Pée-sur-Nivelle. M. Sabarrotz est le frère des sympathiques chanteuses et danseuses du groupe Gernika. Nos vives félicitations.

Le président d'Oldarra, M^r Abeberry, avocat à la Cour, doit prochainement entrer au noviciat de l'Ordre des Dominicains.

Le groupe Oldarra a effectué une tournée en Sarre et enregistré à Paris quelques chants et airs de txistus.

La mission pour la jeunesse basque de Paris

Le dimanche 6 avril, jour des Rameaux, sera célébrée à Paris une journée missionnaire pour la jeunesse basque de Paris, avec la présence de M. l'abbé Idieder, aumônier général de la jeunesse du Pays Basque.

On connaît le talent et le dynamisme de notre compatriote. Il réunira les Basques de la capitale, et nombreux seront ceux qui voudront le voir et l'entendre dans sa mission.

ELGAR du 1^{er} avril donnera le programme exact de ces manifestations.

Nous croyons savoir qu'après avoir été reçu le samedi 5 avril en un déjeuner amical par le Comité de Patronage de L'E.-B., M. l'abbé Idieder parlera le dimanche matin en une messe organisée par l'Eskualduna, et l'après-midi au fronton du Point-du-Jour.

Toutes ces manifestations auront lieu avec le concours apporté d'enthousiasme par le Groupe Gernika.

Basques: lisez ELGAR

Le ttoro de réputation mondiale.
LES MEILLEURES SPECIALITES
L'accueil amical aux Basques.

CHEZ ABADIE
LE CORSAIRE BASQUE

L'HIVER A PARIS :
15, rue de l'Arc-de-Triomphe (Eto. 43-82)

L'ETE A SAINT-JEAN-DE-LUZ :
18, rue Sopite. Tél. : 60.200.

LES SARDINES DANS LE GOLFE DE GASCogne

(Suite du numéro précédent)

Il existe une semblable zone de mélange très intéressante sur la Côte Cantabrique, entre Saint-Sébastien et Santander jusqu'à Gijon. Il se produit là un chevauchement de deux espèces, voire quelquefois même, un ensemble paraissant cohérent, ce qui fit croire aux expérimentateurs d'il y a vingt ans qu'ils se trouvaient en présence d'un nouvelle race qu'ils dénommèrent « Cantabrique ». Il ne peut s'agir que d'un mélange avec prédominance de l'un ou l'autre type.

— Peut-il donc se produire des hybridations entre ces différentes espèces de sardines ?

— Eh ! bien, ajoute Monsieur Furneston, on ne sait pas encore de façon sûre s'il y a hybridation. Mais, et c'est une opinion personnelle dont je prends la responsabilité, étant donné qu'il y a séparation biologique et physiologique, il ne peut pas y avoir d'hybridation.

Etudions maintenant notre sardine

« basque », du moins pourrait-on l'appeler ainsi, puisque entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye se situe un grand centre de ponte.

La ponte a lieu en hiver et au printemps. Nos sardines demeurent dans leur berceau natal durant deux années consécutives, se bornant à des déplacements régionaux vers la haute mer. Elles arrivent ainsi à leur période de maturité ; ce sont des sardines adultes. Au bout de deux ans, on se trouve donc en présence d'un peuplement mixte de jeunes sardines d'un an, nées l'année précédente, et de sardines de deux ans. Ces dernières disparaissent alors en l'espace d'un mois. Où vont-elles ? L'hypothèse suivante s'est trouvée entièrement vérifiée par les faits : elles émigrent en bancs serrés vers le nord, à la recherche d'eaux plus froides. On retrouve ainsi ces mêmes adultes à 3 ans en Bretagne et à 4 ans dans la mer du Nord.

Autrement dit, la vie d'une sardine peut se représenter par une courbe en forme d'escalier montant, si l'on porte en ordonnée les distances et en abscisse les temps.

Pour la sardine luzienne, par exemple, on trouve un palier en abscisse durant deux années : la sardine reste sur son lieu de ponte. Puis se produisent alors des modifications physiologiques internes telles que la sardine ne se trouve plus en accord avec les conditions de son milieu ambiant. Il y a une rupture d'équilibre qui provoque une migration vers des eaux plus froides. C'est la migration vers les côtes armoricaines — marquée par une montée de la courbe — où notre sardine retrouve son équilibre. La ponte annuelle a alors lieu — deuxième palier — avec modification produite par les sécrétions glandulaires (dont on ne connaît pas encore le mécanisme exact) ce qui provoque ensuite un deuxième déséquilibre, et une nouvelle migration. Puis le cycle se reproduit jusqu'à ce que les sardines aient atteint leur âge maximum moyen qui paraît se tenir entre 8 et 10 ans ; la sardine mesure à ce moment 30 cm.

Quelques sardines peuvent avoir dépassé cet âge, mais il est vraiment difficile de pouvoir le déterminer scientifiquement à coup sûr. Les marques concentriques affectant annuellement les écailles sont en effet nettement visibles durant les premières années, puis finissent par s'estomper et l'on tombe alors, en interprétant, dans le domaine de l'hypothèse. Une écaille géante accidentelle ne pourrait amener aucune certitude pour la détermination de l'âge du poisson auquel elle appartient.

« Et voici en terminant un fait particulier tout à fait curieux, la sardine n'émigre pas vers le nord comme la sardine ibérique née à Cadix (et qui se dirige ensuite vers les régions cantabriques) mais vers le Sud. Les conditions physiologiques restant les mêmes, seules changent les conditions géographiques : au Maroc, les eaux chaudes se trouvent au nord, et les eaux relativement plus froides au sud, vers Agadir et Safi. Là se réunissent dans un espace réduit des quantités innombrables de sardines que l'on pêche à raison de trente tonnes par coup de filet... Ces pêcheries font la richesse de cette région côtière sud marocaine. »

J. BELLAY.

NOUVELLES DU PAYS BASQUE

AU PAYS BASQUE CONTINENTAL. — AU PAYS BASQUE PENINSULAIRE

LABOURD

A Bayonne, M. l'abbé Berrogain a présenté une conférence sur Simone Weil.

— Une nouvelle paroisse, celle de St-Léon de Bayonne, vient d'être érigée. M. l'abbé Pagola été nommé curé.

— De graves manquements ont été découverts dans la gestion financière de la 75^{ème} Cie du Quartier Général de Bayonne.

A Biarritz, M. le Marquis d'Arcangues a repris la présidence du Syndicat d'Initiative dont il avait démissionné.

— M. Quaile a succédé à M. Bourseau à la présidence du Syndicat des Hôteliers de Biarritz.

— Le budget de la ville est de 253.334.470 frs.

A Saint-Jean-de-Luz, le Conseil Municipal a approuvé le budget de 1952 équilibré à 92 millions. La remise en état de la toiture de l'Eglise va être faite.

— On annonce la mort de l'artiste peintre très estimé Etcheverrigaray.

A Ustaritz (Arronçé), vient de mourir le célèbre bertsulari Piarrés Kattabil, à l'âge de 84 ans. Il avait connu de grands succès dans sa jeunesse.

A Hasparren, M. Jean Amespil vient de recevoir la Médaille militaire pour ses services militaires.

A Guétary, on vient d'installer un grand village de vacances pour le Touring-Club de France.

A Bidart, on a retrouvé dans un ruisseau le corps de M. Périssé, 82 ans, de la ferme Mutuenia, décédé accidentellement.

A Béhobie, vient de mourir à 98 ans, Mlle Marie Oyarbide, doyenne de la commune. Elle était placée dans la famille Lapeyre-Dravasa depuis 76 ans, donnant ainsi un magnifique exemple de fidélité.

A Hendaye, M. Joseph Andueza, ouvrier du bâtiment est tombé d'une hauteur de sept mètres et souffre d'une fracture de la jambe et de contusions à la colonne vertébrale.

— L'équipe de foot-ball « Les Eglantins » après un beau début de saison, semble devoir accéder aux finales de la Ligue du Sud-Ouest.

— Une vive polémique oppose les partisans et les adversaires du comblement d'une partie de la Bidassoa.

— Décès : M. Jean Brahy, 80 ans ; M. Robert Echaide, 32 ans ; Mme Vve Commarieu, 80 ans ; Mme Michelena, 68 ans ; Mirentchu Uriarte, 1 an ; M. Henri Gensons, 61 ans ; Mme Josefa Ziragnabar, 76 ans.

— Les fêtes de la Bichincho ont connu une grande animation.

BASSE-NAVARRRE

A Saint-Palais, a lieu un grand tournoi de maus patronné par le « Journal de St-Palais ».

— Le poète Pierre Espil a présenté dans un salon de la mairie l'exposition de peinture du maître hongrois Randor Vagh-Weinmann.

— Les obsèques de Ramuntcho Duc, tué en Indochine le 19 septembre 1950, ont eu lieu au milieu d'un grand concours de population. Plusieurs discours ont été prononcés.

A Bardos, est mort, à 47 ans, M. Antonin Peigneguy, de la maison Irigoïn ; cet ancien prisonnier de guerre était estimé par toute la population.

A Ostabat, le marché a été marqué par un apport intéressant d'agneaux, de veaux, de porcs, et a connu une grande animation. Prix des agneaux, 240 frs le kilo ; porcs gras, 240 frs ; veaux, 260 frs.

SOULE

(De notre correspondant Jean-Louis Etchegoyhen)

A PROPOS D'EMIGRATION

Il faut pour garder le paysan à la ferme l'intéresser dès son plus jeune âge à cette profession qu'il exercera plus tard. Il faut revenir à l'Evangile de nos pères, il faut que l'enfant après la classe ait son agneau à soigner, son porc, son veau. L'argent de la vente de ses produits sera placé à la caisse d'épargne. Quand il sera plus grand il faudra l'intéresser aux bénéfices de l'exploitation, autrement il ira à l'usine, proche, touchera son salaire et vivra, malgré tout, chez lui. Cela en portant tort à l'économie familiale et, faute aussi grave, en prenant la place d'un ouvrier sandalier qui, lui, s'il y a chômage, n'aura pas à la maison un père bien souvent fatigué d'une vie de labeur, perclus de rhumatismes, qui aura tué le cochon malgré tout. Il faut que l'instituteur et le prêtre laissent de côté basket-ball, kermesses et autres divertissements qui donnent la bougeotte à ces fils de cette terre de Soule, alors que le fronton et la pelote, la « Chirula », et la danse, les sauts en hauteur ou longueur, le lancer de la barre, sont des sports qui nécessitent moins de déplacements et prennent sur la place du village, après les vêpres, l'allure d'une compétition familiale, dans le cadre grandiose des fins d'après-midi en Soule. Il faut également revaloriser nos produits, il faut que le paysan fréquente non le cinéma du dimanche, mais le marché, qu'il s'intéresse au bétail, qu'il fasse ses transactions au grand jour. Il faut lui redonner le goût de sa profession, l'honnêteté qui faisait sa réputation, il doit redevenir le paysan souletin à l'image de ses pères.

Pelote Basque. — Mauléon n'a jamais possédé une équipe de « mains nues » aussi forte que la paire Espel-Serbielle. Ils ont battu, pour leurs dernières sorties, Aguer, le champion professionnel par deux fois et les champions de la Goizeko, de St-Jean-Pied-de-Port, Harcaut-Etchemendy. Si Espel est le grand espoir actuel, jeune sympathique et modeste, Battite Serbielle est un vrai phénomène de la pelote. Blessé par les allemands au bras gauche, et étant resté depuis doté d'une griffe radiale, il ne peut se servir que de sa main droite. Malgré ce handicap énorme il est actuellement l'un des meilleurs avants français amateur, dans la difficile spécialité du trinquet.

Danse. — Alçay a présenté à Mauléon sa mascarade. De beaux gaillards, très jeunes, des grands danseurs d'avenir, d'excellent comédiens et une voix splendide, celle du « tchorotch » Subu. Ce dernier habite la maison qui vit naître l'aïeul de Jean Nequeçaur le brillant ténor de l'Opéra et de l'Opéra comique. Aurons-nous bientôt son successeur et celui de Borthayre, sur les affiches de nos théâtres nationaux. De toutes façons, très jolie mascarade, gaie et correcte, bien dans le caractère des manifestations en Soule.

Rugby. — L'équipe mauléonnaise se rapproche de sa meilleure forme et Rodrigo espère mener loin ses poulains en championnat.

L'eau. — Mauléon a vécu plusieurs jours dans l'angoisse, le Saison est monté dangereusement, mais n'a pas atteint son maximum. Les pêcheurs ont pu faire l'ouverture et le président de la Gaule Mauléonnaise, le sympathique Firmin Etchandy, a donné de nombreux coups de fourchettes chez Biscayçacu, à Alçay, dans ces délicieuses habitations du gave.

A Mauléon, 2 secousses sismiques ont eu lieu en peu de temps.

— Quelques prix du marché : les bœufs, 200.000 frs ; les vaches, 100.000 frs ; les mulets, 120.000 frs ; les poules, 250 frs ; les fromages, 700 frs ; les pommes de terre, 20 frs.

PAYS BASQUE PENINSULAIRE

M. de Aldasoro, membre du Gouvernement Basque, vient de décéder. ELGAR présente ses condoléances à la famille et au Gouvernement d'Euzkadia.

A Pampelune, on signale que le célèbre groupe choral a donné, en 1951, 85 concerts dont 66 à l'étranger.

A Eibar, les armureries exportent des armes en Pakistan pour 14 millions de pesetas par an.

A San Sebastian et Bilbao, ont été données plusieurs représentations de l'opéra « Amaya » de Gurich, avec un grand succès.

CHAUFFAGE CENTRAL
FUMISTERIE - TOLERIE

DOMEQ & GOITIA

69, avenue Raymond-Poincaré - PARIS (XVI^e)

Téléphone PASSY 45-03

Conditions spéciales aux lecteurs d'ELGAR

NOS AMIS SONT LES VOTRES :

BOUCHERIE

CHEZ BARRAQUE

31, Rue du Rocher — PARIS (VIII^e)

CONFISERIE

Mme Veuve ETHECOPAR

23, Rue Malar — PARIS (VII^e)

DEUX BASQUES DE SAUGUIS EN DETRESSE

Le 25 décembre dernier, un violent incendie a détruit l'atelier de menuiserie de M. G. Oxibar, à Sauguis.

Le bâtiment était loué à un jeune artisan, originaire d'Etchebar, Gabriel Bidabe.

Les dégâts ne sont couverts que pour une infime partie par l'assurance. M. Bidabe, lui, perd du bois, des meubles et tout son outillage.

Et sa pauvre femme, qui se trouvait dans un état de grossesse avancée, est tombée malade. Transportée à Mauléon, elle n'a pu survivre à une opération et est décédée, entraînant dans la mort son enfant.

Ainsi, M. Bidabe, après des années d'efforts, ancien prisonnier, voit sa femme mourir, son travail détruit, et reste seul, en détresse, avec un enfant de deux ans.

Déjà un émouvant effort a été fait par les habitants de Sauguis pour MM. Oxibar et Bidabe.

Il n'est pas suffisant.

Les Basques de Paris, à notre appel, voudront aider cette misère de deux de leurs frères. Et toute obole, même minime, sera reçue avec reconnaissance, soit par MM. Oxibar et Bidabe, à Sauguis-Saint-Etienne, par Tardets (B.-P.), soit par M. Toureuil, 84, rue de Grenelle, Paris (VII^e), soit à ELGAR.

Employeurs - Gens de Maison

Adressez-vous à

L'AGENCE DE PLACEMENT

DU GROS-CAILLOU

161, rue de Grenelle - Tél. : SEG. 67-07
où Mme JEAN EYHERAMOUNO
réserve le meilleur accueil aux lecteurs
d'ELGAR

A propos des institutions du «païs» de Soule

par M. NUSSY SAINT-SAËNS

« Un vallon très borné dont environ un tiers est inculte à cause d'une rivière en torrent, sans rive ni lit fixe, dans sa grande partie, qui ravage la plaine tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Le surplus... en montagnes plus ou moins élevées... ». Voilà comment les habitants de Tardets décrivaient la Soule dans le cahier de leurs griefs, en 1789.

Il faut sans doute faire la part des exagérations dues à la crainte du fisc, et la communauté d'Abense-de-Haut nous paraît aller un peu loin en affirmant alors que c'est là « le plus pauvre pays de toute la France » ; il semble bien, toutefois, qu'il s'agisse à cette époque d'un lieu de « petites facultés », ainsi que l'indiquent les paysans de Garindein. De fait, remarquerons-nous, avec la communauté d'Ordriap, « le pays de Soule, concentré dans les Pyrénées, hérissé de montagnes et de rochers arides, n'a aucun commerce, point de rivière navigable, point de manufactures. La seule ressource qui reste à ses habitants est de cultiver chacun son lopin de terre ».

Mais pour cultiver utilement ce lopin de terre, pour vivre sainement sur ce sol difficile, encore convient-il que l'équilibre social sagement établi au cours des siècles ne se trouve pas modifié. Nous avons essayé naguère de montrer l'auguste sagesse du coutume de Soule, Bayonne, Le Livre, 1942. Berger souletin conduisant ses brebis au « cayolar », ou du propriétaire de la vallée confiant la gestion du bétail familial au mari de la fille aînée héritière.

En Soule, les cadres sociaux s'appuient solidement sur le majorat « avitin », domaine familial transmis pieusement de générations en générations. La maison ancestrale donne le titre nobiliaire, qui peut ainsi tomber dans le commerce lorsque la demeure noble est mise en vente. Gentilshommes « terre-nants », barons anciens et potestats forment le Grand Corps de la Cour d'Ordre ou du Tocsin et assurent le service de la justice à la Cour de Licharre. Ces nobles, — nobles par la grâce de la maison, qui transmet à son propriétaire le titre nobiliaire, — doivent compter avec les autres chefs d'exploitations rurales, qui bénéficient dans une large mesure du respect qui s'attache à la possession d'un vieil immeuble, — même roturier. Cette classe dirigeante politique, comprend en réa-

lité l'ensemble des propriétaires, dont les familles sont depuis longtemps fixées sur le même sol, mais cette aristocratie a elle-même des degrés dont les sommets sont occupés par les possesseurs de maisons nobles.

Les propriétaires de maisons nobles ou roturières et des terres cultivées de la vallée disposent de pouvoirs spéciaux sur les vastes pâturages souletins et portent, de ce fait, le titre de « seigneurs de cayolers ». Car, à la base de cette organisation, demeure l'exercice des droits de pâture en montagne, — à la réglementation desquels participent tous les souletins, propriétaires ou non. De l'assemblée des bergers — de l'« artzambide » — où il est délibéré sur les affaires relatives aux pâturages, — et où s'élabore la charte verbale du « cayolar » —, naissent les « pourparlers en vue d'un accord », c'est-à-dire « sin », ou encore « syn », ou « syl », — serment, convention, — et « bide », ou « biet », — chemin, acheminement, — d'où le mot : « syl-biet », « silviet », ou réunion du tiers-état de Soule. On peut donc dire que le droit public se trouve en germe dans le droit privé ; l'assemblée des propriétaires pasteurs et des bergers donne naissance au « silviet », partie essentielle de la Cour du Tocsin, dont les nobles forment l'autre élément : le Grand Corps.

Et force est de constater que les souletins, à part dans le droit de l'ancienne France, constituaient une sorte de petite république montagnarde, à la veille des événements de 1789.

(A suivre)

HYPERPHOSPHATES
L'ENGRAIS DES PRAIRIES
ET DES TERRES
 ACIDES ET DECALCIFIÉES
 COMPAGNIE NORD-AFRICAINNE
 DE L'HYPERPHOSPHATE RENO
 47, Rue de Liège, Paris 8^e Europe 42-05

LES BASQUES D'ALGER

Nous avons d'excellentes nouvelles de nos amis d'outre-Méditerranée.

On sait qu'il existait, en Alger, un groupe d'originaires du Sud-Ouest, groupant les Landais, les Béarnais et les Basques.

Les Basques, avec raison, crurent bon de s'ériger en société autonome et créèrent l'« Eskual-Herri », sous l'impulsion, notamment de MM. Garat et Corrihons.

Très vite, la Société prit une extension considérable. En moins de 4 ans, elle groupa des centaines d'adhérents. Il y a maintenant une véritable vie basque à Alger.

Et voici la situation actuelle.

Un fronton magnifique permet de faire pratiquer toutes les variétés de pelote à beaucoup de Basques. Il a pu recevoir les plus grands champions de grand chistera l'an dernier.

Une section artistique a permis de recevoir l'an dernier le groupe Oldarra pendant 8 jours. En outre, un ancien de Paris, « Basilio » de Etchevarrieta, est en train de monter un groupe de chants et danses, avec l'affectueux parrainage du groupe « Gernika » de Paris.

La section d'accueil reçoit les Basques de passage. Jean Borthayre, André Dassary, l'amiral Sala, bien d'autres ont retrouvé à Alger l'esprit basque et s'en sont montrés enchantés. Dassary a même fait un don important pour les œuvres basques d'Alger.

Les samedis et les dimanches toute cette belle colonie se retrouve, joue au mus, chante, et jeunes et vieux sont en train de créer à Alger un centre qui deviendra très important.

Il faut féliciter nos amis M. Garat, président, MM. Darraidou, Olhagaray, Etienne Corrihons et tous les autres « mainteneurs » de la très belle œuvre basque qu'ils ont entreprise dans le cadre de la renaissance des traditions euskariennes.

MOHAMMED.

PAGE D'HISTOIRE

Nous recevons de Mlle Madeleine de Jaureguiberry, que nous remercions bien vivement l'auteur, de quelques lignes, dont nous remercions bien vivement l'auteur.

N.D.L.R.

Nous lisons dans le dernier numéro d'ELGAR : « La Soule est la forteresse d'Euzkadi en face de l'étranger ».

A ce propos, voici les premières lignes du Code foral de Soule, rédigé sous le règne de François 1^{er}, roi de France (XVI^e siècle) :

« Par une coutume gardée et observée de toute antiquité, tous les natifs de la terre de Soule sont francs, d'origine libre et franche, de franche condition, sans aucune tache de servitude. Nul n'a de droits sur leurs personnes ni sur leurs biens et ne peut les obliger, ni en temps de paix ni en temps de guerre, ni à les suivre ni à leur faire escorte. Ils ont le droit de porter les armes en tous temps pour la défense de leur territoire situé à l'extrême sud de la France, entre les royaumes de Navarre et d'Aragon et le pays Béarnais. Ils peuvent, quand ils veulent, se réunir en assemblée pour discuter de leurs affaires communes, établir tel statut ou règlement qui leur convient, et ces conventions auront force de loi. Le droit de chasse et de pêche (ailleurs réservé à quelques privilégiés) est commun à tous les habitants de la Soule. »

Voici ce que l'historien ajoute à la suite : « Les Euskariens, tant de France que de Navarre, furent, en effet, réputés nobles, en Europe, dès l'institution de la monarchie franque. Cela provient de ce qu'ils conservèrent constamment l'indépendance nationale et allodiale de leurs terres, en sorte que chaque père ou seigneur de famille, Etcheko Jaun, était maître de ses terres comme un haut baron et roi.

« Ce privilège de noblesse, immobilisé en France par les conquérants du sol, devait nécessairement être reconnu aux Basques, comme au seul peuple qui n'a jamais été asservi par personne, et qui occupe son sol depuis des millénaires, non par droit de conquête, mais par droit du premier occupant. Et si ce privilège occupe une si large place dans les coutumes écrites des montagnards, il faut y voir, moins un préjugé, dicté par l'orgueil, que la haute considération du droit sacré de la propriété, de la liberté individuelle et de la dignité de l'homme. »

Madeleine de JAUREGUIBERRY.

ETABLISSEMENTS ELKAR

MANUFACTURE DE METAUX



Marque déposée

ARTICLES DE BUREAU :

agrafeuses, agrafes, perforateurs.

QUINCAILLERIE :

glacières, outillage agricole, etc.

MERCERIE :

fermeture à glissière brevetées.

Etablissements «ELKAR» S.A.R.L.
 HENDAYE

LES BONNES RECETTES DE KATTALIN

LES KOKOCHAS A LA DONOSTI

(A la demande d'une etcheko-andere.)

Il s'agit des kokochas de merlus (colin), sorte d'appendice charnu que le merlus possède en bas de sa tête. On pourrait dire, par assimilation, le menton.

Après avoir lavé les kokochas, mettez à sécher dans une serviette. Pour un kilo de kokochas, mettez deux tasses de café d'huile avec quatre gousses d'ail dans une casserole en terre.

Lorsque les quatre gousses d'ail sont frites, sortez-les de l'huile et mettez les kokochas dans cette huile. Ajoutez sel, persil haché et une tasse de bouillon.

Mettez au feu, remuez doucement et continuellement la casserole.

Préparez deux tasses d'huile frite, et ajoutez l'huile à mesure que la sauce s'épaissit, en remuant toujours la casserole.

C'est la fameuse Nicolosa, de San Sebastian (Donosti), qui inventa ce plat succulent. Il est bien entendu que les colins n'ont qu'un menton chacun, et qu'il faut un certain nombre de kokochas, et donc de poissons. Nicolasa, dont le restaurant se tenait anciennement près du Marché de la Brecha, réquisitionnait tous les kokochas de tous les colins que vendaient les marchandes.

A titre anecdotique, rappelons que la viande était excellente chez Nicolasa. N'oublions pas que son mari était boucher.

A propos, n'oubliez pas de me consulter, avant les vacances, si vous allez à Donosti. Je vous indiquerai de bons coins, inconnus des snobs.

KATTALIN.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

HENDAYE (B.P.)

LE COIN DES CURIEUX

REPONSES. — (A.B.) : Le Labourd et la Soule sont entrés dans la mouvance britannique en 1155, année où Henri Plantagenet, époux d'Aliénor d'Aquitaine, ceignit la couronne d'Angleterre. Ils sont rentrés dans l'orbite française au cours de la campagne 1449-1451, qui prit fin par le siège et la reddition de Bayonne.

C'est donc pendant trois siècles que ces deux pays basques ont fait partie du premier « Dominion » britannique.

La Basse-Navarre a été, au début, momentanément occupée par Richard - Cœur-de-Lion, mais un acte de 1189 nous la montre déjà revenue à cette date sous la domination des rois de Fampelune, sans qu'on sache exactement les circonstances de cette restitution.

(J.J.) : Comme l'a démontré M. Ithurriague dans sa très belle conférence, il est incontestable que les Basques ont occupé le territoire jusqu'à la Garonne, et que le mot « gascon » vient de « vascon », habitant de la Vasconie.

(B.A.) : Après avoir consulté Pierre Ibarrondo, nous vous répondons qu'au cours du printemps 1952 aura lieu une causerie sur Chiquito de Cambo, et qu'une conférence sur la pelote basque est prévue pour une date très rapprochée.

QUESTIONS. — Néant.

Le gérant : J. PERE.

Imprimerie de la Société Parisienne d'Impressions 4, rue Saulnier, Paris-IX^e

RESTAURANT «CHEZ LES BASQUES»

18, Rue de la Michodière (Opéra)
 ON Y MANGE, ON Y PARLE
 COMME EN PAYS BASQUE

N'ACHETEZ PAS VOS
 LINOLÉUMS, TAPIS DE CAOUTCHOUC
 AILLEURS QUE CHEZ
H. VIGNÉ, de Tardets
 qui vous réserve le meilleur accueil
 29, RUE DE MAUBEUGE (CADET)
 Tél. : TRU. 32-30

PELOTE BASQUE

Le Comité d'Ile-de-France adresse un nouvel appel à tous les amis de la pelote pour l'érection du monument Chiquito de Cambo au fronton du Point-du-Jour. Prière d'adresser les dons à ELGAR ou au Comité « Chiquito », 2, quai du Point-du-Jour, Paris (16^e). Chèques postaux : M. Thierriat, 690-654. Paris.

Le nouveau Comité s'est réuni pour procéder aux élections. Ont été élus, à l'unanimité : Président, M. P. Domecq ; Vice-Présidents, MM. de Rocca-Serra et Lagauzière ; Secrétaire général, M. Legrain ; adjoint, M. Walter ; Trésorier, M. Thierriat ; Adjoint, M. Guilhamon.

Le Comité a ensuite nommé les membres des diverses commissions.

Il est question de l'édification d'un nouveau fronton couvert sur les emplacements du Point-du-Jour.

On annonce — une fois de plus — la formation d'une équipe de rebot à Paris.

VENANT TOUT DROIT D'EUSKAL-HERRI VOICI DEUX PRODUITS EXQUIS



2
 merveilles de la Côte Basque.
IZARRA
 LIQUEUR

CLOS DES DUCS
 ARMAGNAC

EN VENTE

PARTOUT

Distilleries de la Côte Basque. Bayonne (France)

Les Plaisirs de l'Hiver... LA JOIE DE PATAUGER

Je n'ente pas les flaques, je les cherche! car je porte des

PATAUGAS

« Ce bon Brodequin est la chaussure parfaite pour l'hiver. Sa grosse semelle de caoutchouc très remontante protège le pied de la boue, de la pluie et de la neige. Grâce à son épaisse doublure intérieure en tresse de coton, on n'a jamais froid. Pieds chauds et secs, que faut-il de plus pour l'hiver ? Faites comme moi, achetez des PATAUGAS... et floc... en plein dans les flaques! »

Si vous ne le trouvez pas écrivez-nous, nous vous indiquerons notre Concessionnaire le plus proche.

LE PATAUGAS
 MAULÉON-SOULE
 (Basses Pyrénées)

LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La linguistique régionale dans les facultés

Je vais me trouver dans la même situation que Jean le Bon à la bataille de Poitiers : « Père, gardez-vous à droite! Père, gardez-vous à gauche! » Après avoir provoqué l'ire de certains régionalistes pour avoir constaté (comme si j'en étais responsable!) l'échec de la loi Deixonne à l'école primaire, voici que je vais attirer les foudres de ceux que mes critiques d'hier appellent les jacobins de Paris. Si je ne succombe pas sous ces feux croisés, c'est vraiment que ma carapace est coriace... La franchise, je le sais depuis longtemps, ne récolte que des horions. Mais je suis incorrigible. Je continue.

Il s'agit cette fois de l'enseignement de la linguistique régionale dans les facultés de province, enseignement capital si on veut faire du régionalisme sérieux et scientifique. La loi Deixonne offrait une occasion dont on n'a pas su profiter. Si elle avait été préparée avec le concours des spécialistes, au moins pour l'enseignement supérieur, et non pas bâclée en catimini par des parlementaires bien intentionnés mais incompetents — au lieu d'enfoncer des portes ouvertes en demandant la création d'enseignements qui existent depuis longtemps dans le Midi et à Rennes, au lieu de réclamer quatre chaires de catalan sans savoir s'il existe quatre spécialistes capables de l'enseigner à l'échelon supérieur, — il fallait mettre sur pied une organisation d'ensemble pour toutes les régions de France, en créant dans chaque faculté une chaire où l'on enseignerait la dialectologie, l'étude des noms de lieux et de personnes de la contrée, voire le folklore; chaque titulaire aurait, en outre, la mission de préparer, avec une équipe d'étudiants et de futurs professeurs dressés par lui, l'atlas linguistique et ethnographique de la région, sur le modèle de ceux du Lyonnais et de la Gascogne qui sont en cours de publication.

A une exception près (sur laquelle je reviendrai), les universités du Midi sont organisées à ce point de vue, ainsi que celles de Rennes et de Strasbourg. La carence apparaît particulièrement dans l'Est roman, du Dauphiné à Nancy. Sans doute Lyon possède un centre de linguistique régionale sous la direction d'un brillant dialectologue, mais c'est à la faculté catholique : exemple et stimulant pour l'Etat.

Ailleurs on a bien prévu — sur le papier — un enseignement de ce genre, mais comme annexe à une chaire de français, généralement la « philologie française » (en l'espèce, langue et littérature du moyen âge). Et voilà bien l'inconvénient de ces chaires hybrides où fatalement le principal doit l'emporter sur ce qui est considéré comme l'accessoire. Que la primauté, en cas de conflit, soit accordée au français, ancien ou moderne, ce n'est pas moi qui le contestera. Mais c'est le conflit qu'il faudrait éviter.

La meilleure solution — celle de l'avenir, espérons-le — serait de dédoubler les chaires. Seulement il faudrait des crédits. Un effort financier pour atteindre ce but est-il impossible? Je ne le crois pas. Aux ministres intéressés d'en juger.

En attendant il faut tirer le meilleur parti de la situation actuelle en tâchant de trouver des professeurs capables d'enseigner les deux disciplines.

Ce n'est pas toujours facile, je le reconnais. Jadis, et pendant une quarantaine d'années, Edouard Bourciez donna à Bordeaux, avec une égale maîtrise, l'enseignement de l'ancien français et celui du gascon. Dernièrement, à la suite de la vacance de cette chaire, c'est le gascon qui a été sacrifié dans le choix du spécialiste. Si un dédoublement s'impose, c'est celui-là.

Le recteur et la faculté l'ont réclamé. Obtiendront-ils satisfaction?

A Lille, naguère, mon ami regretté Charles Guerlin de Guer, médiéviste et dialectologue, menait parallèlement les études d'ancien français et de linguistique régionale. Son successeur était uniquement médiéviste. Quand la chaire fut vacante une seconde fois, le spécialiste bivalent auquel on avait songé avait été nommé, peu auparavant, dans une faculté où il avait été bien accueilli et où il se plaisait en se rendant utile.

Mais voici qu'à la suite de deux vacances récentes, à Poitiers et à Clermont-Ferrand, il serait possible d'affecter ici et là deux jeunes maîtres qui ont fait leurs preuves de médiévistes comme assistants à la Sorbonne, où ils ont enseigné l'ancien français pendant trois ans, et qui ont également une solide expérience de dialectologues : leurs thèses, qui seront soutenues bientôt, vont le prouver. L'un dirige l'atlas linguistique de l'Ouest, qui est assez avancé (avec le concours d'une de nos meilleures folkloristes, fille d'un professeur du Collège de France); l'autre est mon second (et mon futur successeur) pour l'atlas linguistique de l'Auvergne et du Limousin. La faculté de Poitiers, par l'organe de son doyen, réclame son spécialiste; celle de Clermont n'est pas moins favorable au sien.

Et voici qu'un projet malencontreux des bureaux menace de tout bouleverser par des désignations à contre-sens : le spécialiste du poitevin irait à Caen (alors que le maître désigné pour Poitiers, m'assure-t-on, préférerait Caen) et le spécialiste du Massif Central serait envoyé... à Dakar, où il serait dans l'impossibilité de continuer ses travaux et son atlas!

Ceux que les régionalistes surnomment les jacobins de Paris (au nombre desquels ils me comptent!) veulent-ils justifier cette appellation en faisant bon marché des besoins et des désirs des facultés de province?

Le projet paradoxal des bureaux va être soumis au Comité consultatif de l'enseignement supérieur, et le ministre aura le dernier mot. Le ministre n'est pas une machine à signer : pour une affaire analogue, il y a quelques années, M. Naegelen l'a bien fait voir.

Espérons qu'on remettra le projet au point et les hommes à leur place.

ALBERT DAUZAT.

VIENT DE PARAITRE :

HERON DE VILLEFOSSE

SECRETS DE PARIS

LA DEFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Du danger d'un terme impropre — Postes et télégraphes Un dernier mot sur les "langues locales"

L'impropriété d'un terme n'est pas seulement une question de linguistique : elle peut avoir des conséquences graves quand le mot mal employé figure dans un texte de loi ou de règlement.

Le dernier exemple nous est offert par le nouveau code de la route. Il s'agit du droit de priorité, qui joue un rôle capital dans la circulation routière.

L'ancien code de la route accordait la priorité au conducteur venant de droite dans les « bifurcations, croisées de chemins et carrefours » ; celui du 10 juillet 1954 l'accorde au conducteur de droite dans les « intersections de routes ».

Une bifurcation est-elle une intersection ? Oui, si on en croit le commentaire de M. Camille Humbert dans le « Répertoire Commaille » de septembre-octobre, où il écrit : [Il y a intersection] « non seulement quand deux voies se coupent de part en part, mais aussi quand une des voies aboutit sur l'autre ».

Il est vraisemblable que les auteurs du nouveau code ont entendu englober les bifurcations dans les intersections. Seulement un règlement ne peut être interprété (par les tribunaux en particulier) d'après des présomptions, mais d'après son texte. Or une *bifurcation* — endroit où une route se bifurque, se divise en deux à la façon d'une fourche — n'est pas une *intersection*, « lieu où des lignes se coupent réciproquement » (du latin *intersecare*, couper par le milieu). Se fiant aux définitions précitées de Littré, l'automobiliste pourra croire et soutenir que dans les bifurcations le conducteur venant de droite ne bénéficie pas de la priorité sous le régime actuel. Et voilà une nouvelle cause d'accidents graves et de procès.

Souhaitons que les auteurs du code de la route apportent à bref délai une précision indispensable, que réclament les magistrats.

Un correspondant me donne une explication du pluriel « les postes » qui me paraît judicieuse. J'avais allégué les services des différentes postes à la fin du dix-huitième siècle. Mais le pluriel est plus ancien et il fait apparaître, à l'origine, un sens différent.

En ancien français le nom féminin *poste* (du latin *posita*, [chose] posée) signifiait « position ». A la fin du quinzième siècle on reprit le mot à l'italien avec le sens « relais de chevaux » : le service des postes fut organisé vers 1475 sous Louis XI ; il avait été précédé par un service de relais et de messagers qu'avait organisé l'Université de Paris dans les provinces pour assurer des correspondances avec les familles des étudiants envoyés à Paris. On appela ensuite maître de poste celui qui fournissait des relais aux voitures de l'administration des postes. Le sens « relais » fut conservé jusqu'à la Révolution.

Quant au télégraphe, un autre lecteur me signale qu'à Paris, au bureau de la rue de Grenelle où se tenait la direction des postes, le télégraphe électrique (qui date de 1844) coexistait avec le télégraphe Chappe jusqu'en 1858, époque où celui-ci disparut de la région parisienne. Cette coexistence peut, dans une certaine mesure, justifier le pluriel *télégraphes*, du moins à l'origine.

Que certains lecteurs soient satisfaits, d'autres mécontents de l'échec de la loi Deixonne à l'école primaire, cela se con-

çoit. Je ne reviendrais pas sur la question si quelques lettres ne demandaient une mise au point.

Je rappelle d'abord que je me suis borné à constater des faits et que je ne me réjouis pas — loin de là — de la disparition progressive des dialectes, à l'étude desquels j'ai consacré, depuis plus d'un demi-siècle, une grande partie de mon activité scientifique : s'imagine-t-on un spécialiste qui souhaiterait de voir disparaître la matière de ses études ? J'ajouterai, en passant, que je crois avoir rendu plus de services aux « langues locales » par des travaux résultant d'enquêtes personnelles dans les villages et par la mise en chantier d'atlas linguistiques régionaux — que si j'avais écrit des contes ou poésies banales dans un dialecte plus ou moins artificiel.

Mais les conseils de professeurs ou d'instituteurs ne changeraient pas plus l'état d'esprit des paysans que les exhortations des régionalistes. Les ruraux veulent que leurs enfants apprennent à l'école le français et non le « patois ». Ce patois, il leur plaît encore de le parler, mais ils se soucient peu d'en connaître la structure grammaticale et de lire ce qui s'écrit « en patois ». Un des buts de la loi Deixonne était de procurer des lecteurs aux écrivains de « langue locale ». Ceux-ci se font bien des illusions. Les sujets de la littérature régionaliste, repliée sur son coin de terre, n'intéressent guère le paysan, qu'ils soient traités en français ou en dialecte. Quand il lit, le paysan désire s'évader de ses occupations, de son milieu : selon son degré de culture il lira des romans policiers, historiques, des récits de voyages, des ouvrages de vulgarisation, sans parler des publications agricoles qui l'intéressent directement. On veut le confiner ; lui désire — plus ou moins consciemment — s'élever, voir au large. Qui a raison ?

Et si beaucoup d'entre eux abandonnent leur « langue locale », que répondre à cette riposte : « De quel droit ces messieurs de la ville, qui parlent français, veulent-ils nous imposer le patois ? » Quand les villes ont cessé de parler le dialecte, la déchéance de celui-ci était signée.

Les statistiques officielles que j'ai données ne concernent que l'enseignement public ; il est possible que la situation soit un peu différente dans l'enseignement privé. Mais quand un correspondant demande que l'enseignement soit donné d'abord en breton, et ensuite « qu'on enseigne le français et l'anglais suivant les méthodes modernes », je lui réponds : Pourquoi n'essaie-t-on pas ce système dans des écoles privées ?... Parce que ce serait le meilleur moyen de les vider au profit des écoles publiques... On s'illusionne d'ailleurs sur les résultats d'un tel enseignement : l'érse (écossais celtique), enseigné à l'école depuis 1872, a presque disparu, en dehors des Nouvelles-Hébrides.

Je crois et j'espère que le Midi et la Bretagne resteront encore longtemps bilingues. Mais qu'on n'indispose point le paysan par des « réformes » dont il ne veut pas.

ALBERT DAUZAT.

LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La (« langue locale ») à l'école - Les causes d'un échec

Nos lecteurs se rappellent sans doute les polémiques qui ont précédé, en 1950, le vote de la loi Deixonne, dont l'article 3 était ainsi conçu :

« Tout instituteur qui en fera la demande pourra être autorisé à consacrer, chaque semaine, une heure d'activités dirigées à l'enseignement de notions élémentaires de lecture et d'écriture du parler local et à l'étude de morceaux choisis de la littérature correspondante. Cet enseignement est facultatif pour les élèves. »

Ces dispositions concernaient la Bretagne occidentale et le Midi.

Un tel enseignement était-il à sa place à l'école primaire, déjà trop surchargée et qui a pour but essentiel d'apprendre le français aux enfants ? A un autre point de vue, l'attitude de quelques régionalistes pouvait faire craindre qu'il n'y eût là une première tentative vers un autonomisme dangereux.

Ces craintes, que j'avais partagées avec Georges Duhamel (il avait reçu des lettres invraisemblables), ces craintes étaient infondées, je le reconnais aujourd'hui. Le robuste bon sens de nos paysans, dont la réaction a dépassé mes prévisions, les a réduites à néant. L'article 3 de la loi Deixonne est resté lettre morte. Au bout de trois ans, voici le bilan officiel enregistré par la direction de l'enseignement du premier degré dans une lettre adressée à un député, en réponse à une demande d'information. Rappelons que la loi s'appliquait à une vingtaine de départements et concernait plus de dix mille instituteurs ou institutrices.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que vingt-huit instituteurs ou institutrices ont demandé à enseigner, dans les écoles primaires élémentaires, le parler local en usage dans leur département : deux en Bretagne et vingt-six dans le Midi, dont vingt-deux dans les Bouches-du-Rhône. Tous ont été autorisés, ainsi que dix-neuf instituteurs ou institutrices en service dans le Val d'Andorre. »

« Six fonctionnaires ont demandé à enseigner le parler local dans les écoles normales, savoir : deux professeurs d'école normale et une institutrice en Bretagne ; un professeur d'école normale, un professeur de lycée, un professeur de faculté, dans le Midi de la France. »

« Des cours sont organisés dans huit écoles normales ; ils groupent un nombre très faible d'élèves volontaires. »

J'ajoute que le résultat a été tout différent dans le Midi les enseignements facultatifs de langue et littérature occitanes, organisés de façon intelligente sous la direction de professeurs de facultés et donnés à des adolescents déjà avancés dans leurs études, ont été assez suivis. Depuis longtemps je m'étais déclaré favorable à un tel enseignement, que j'estime au contraire déplacé à l'école primaire.

Comment expliquer ici un succès relatif, là un échec total ? Dans les lycées et collèges, la clientèle est surtout citadine. Si paradoxal que le fait puisse sembler, ce sont les citadins (qui ne parlent pas l'idiome local) ou du moins certains d'entre eux qui s'intéressent à cet idiome, tandis que les paysans, qui le parlent, ne veulent pas qu'il soit enseigné à l'école. Ils envoient leurs enfants à l'école primaire pour qu'ils y apprennent le français, et nulle autre langue, car ils savent par expérience qu'au sortir de l'école cette connaissance est encore imparfaite.

Si les instituteurs se sont abstenus en masse, ce n'est point par crainte de se voir refuser l'autorisation prévue par la loi, puisque toutes les autorisations demandées ont été accordées. Mais, connaissant l'esprit des populations rurales, ils savaient d'avance que la classe de « langue locale » serait vide et même que cette initiative pourrait être mal vue ou plâtrée par les parents.

Voici un indice très net de cet état d'esprit. Dans un certain nombre de régions (j'ai des précisions particulières pour le Finistère, le Puy-de-Dôme, la région bordelaise) se développe une coutume qui fait tache d'huile. Des parents qui parlent « patois » entre eux (car toute « langue locale » est un patois pour le paysan), et qui aiment à parler patois, s'astreignent à ne parler que français à leurs enfants, dès leur bas âge, afin qu'ils ne soient pas déprimés en arrivant à l'école et qu'ils puissent mieux profiter de l'enseignement.

Ainsi s'explique la fameuse circulaire de Monzie. Elle interdisait tout emploi du dialecte ou patois à l'école. Circulaire malencontreuse car un instituteur intelligent, comme je l'ai montré voilà longtemps, peut se servir du patois comme réactif pour faire mieux comprendre certains aspects de la grammaire française ; de même que le vocabulaire patois aidera à l'identification des noms de plantes et d'animaux et servira aussi pour les leçons de choses.

Mais ce qu'on n'a pas remarqué, c'est qu'Anatole de Monzie, parlementaire d'un département méridional, le Lot, était trop avisé pour prendre une mesure pouvant contrarier ses électeurs. Ceux-ci — il le savait — approuvaient, voire demandaient, la proscription du patois à l'école.

La réaction actuelle des paysans à l'égard d'une loi qu'ils n'ont pas prise au sérieux montre que la propagande des rentiers dans les lycées et collèges. Je n'ai pas encore les statistiques complètes, mais régionalistes, dans ce domaine, a complètement échoué auprès des masses rurales.

Et c'est la meilleure réponse à faire au groupement des minorités qui s'est constitué à Genève et qui a prétendu — jusque dans certains journaux de la Suisse romande — que la France opprimait ses « minorités linguistiques » ! Il n'y a pas de minorités linguistiques en France, sous réserve de l'Alsace, où une partie de la population demandait, pour l'école primaire, l'enseignement, non pas du dialecte, mais de l'allemand — langue de culture, langue utile, — ce qui a été accordé en 1953.

La France a voulu et veut plus que jamais son unité, aussi bien linguistique que politique. L'autonomisme avéré ou larvé n'a aucune chance de prendre racine chez nos paysans, qui ont gardé un souvenir trop cuisant de la féodalité et de son particularisme pour être séduits par un retour en arrière (1).

ALBERT DAUZAT.

(1) J'ai traité la question avec plus de détails dans le numéro d'août de la revue *les Dialogues*.

E C I

Des faucilles en silex

Pour constater expérimentalement comment l'homme de l'âge de pierre cultivait la terre, un géologue et l'inspecteur du Musée national danois ont abattu avec des haches en silex une certaine d'arbres d'une forêt du Jutland méridional. Sur le terrain ainsi déblayé, les arbres furent brûlés et, dans la cendre chaude, selon la méthode d'il y a 2 000 ans, furent ensuite semés du blé et de l'herbe. Le Musée s'était procuré des grains provenant d'une région montagneuse de l'Europe centrale.

Depuis le blé et l'herbe ont poussé et les géologues ont fait la moisson à l'aide de faucilles en silex. Maintenant ils abandonnent la culture pour constater comment la forêt faisait disparaître petit à petit toute trace de l'industrie agricole de l'antiquité.

La louve du Capitole et les Anglais

Remplacera-t-on la louve du Capitole morte de vieillesse il y a quelques mois dans sa cage de fer ? La municipalité de Rome y songe, car elle estime que cet animal symbolique constitue une attraction pour les touristes étrangers. Mais pourra-t-elle mettre à exécution son projet ? Elle a contre elle l'avis de la Société protectrice des animaux et aussi l'opinion de la majorité des Anglais qui habitent la Ville éternelle. En leur nom Mrs. Marion Johnson

